



# Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 300

## La classification : pour ne pas montrer la relégation sociale des salarié.e.s des Bureaux d'Etudes avec des salaires au rabais, le plus simple pour le patronat est de changer la grille

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des bureaux d'études qui s'est tenue le 17 juillet 2024, la classification a une nouvelle fois fait l'objet de nombreux échanges.

Pour l'heure, la négociation n'en est qu'à ses débuts. Et pour ce faire, toutes les parties ont demandé à faire un état des lieux de l'existant.

Et c'est là où le bât blesse : selon le cahier des charges qui sera transmis à l'entreprise de conseils qui sera choisie, la future grille peut déjà peu ou prou être contenue dans la demande.

De plus, si des préconisations sont proposées, il y a fort à parier que le patronat n'ait plus qu'à se frotter les mains : pas de prise en compte de l'ancienneté ni des spécificités des métiers, sans parler du niveau de qualification (études, diplômes, titres professionnels etc.).

Or, même si nous n'étions pas dupes, lors de cette réunion, les participants à la réunion sont sortis du bois : patronat et organisations syndicales ont convenu de s'inspirer du cas de la métallurgie... sans aucune autre nuance, pas même celle qui s'imposerait face aux conséquences directes dans le champ de la métallurgie de ce changement de grille : des cadres de longue date sont devenus non-cadres et vice versa avec, de ce fait, des conséquences sur les progressions de salaire possibles et sur la protection sociale, les non-cadres ne bénéficiant pas du même traitement, malgré nos revendications en la matière.

Bien évidemment, nous avons fait part de notre opposition et lutterons pour éviter une telle dérive. La négociation ne fait que commencer...



**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI BE »**



**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**